Séminaire « Hors les murs »
Objets techniques et frontières du travail

21 juin 2023

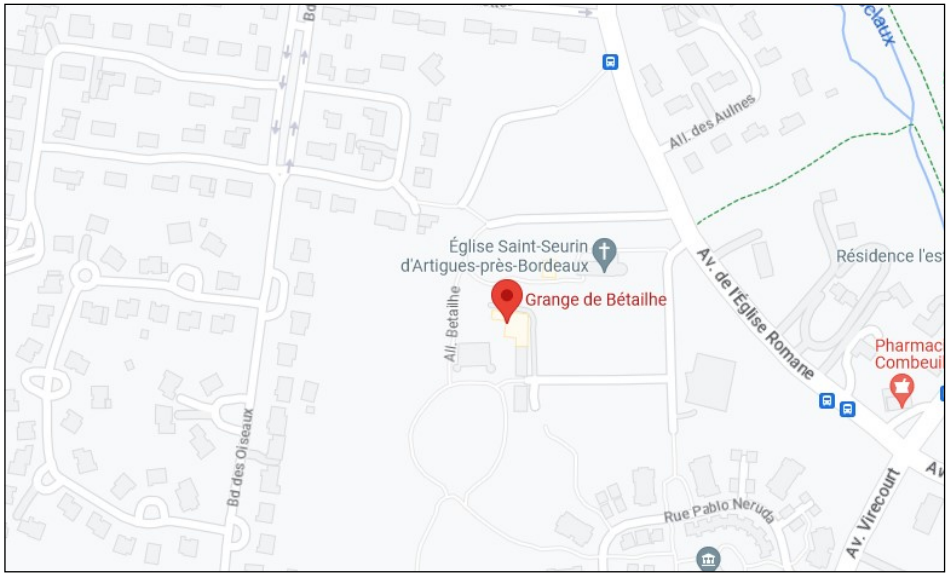

Lieu du séminaire

Salle LA GRANGE BETAILHE
All. Betailhe,
33370 Artigues-près-Bordeaux

COMPTRASEC | Centre de droit comparé du travail et de la sécurité sociale / université de BORDEAUX cnrs

SÉMINAIRE

Objets techniques
et frontières du travail

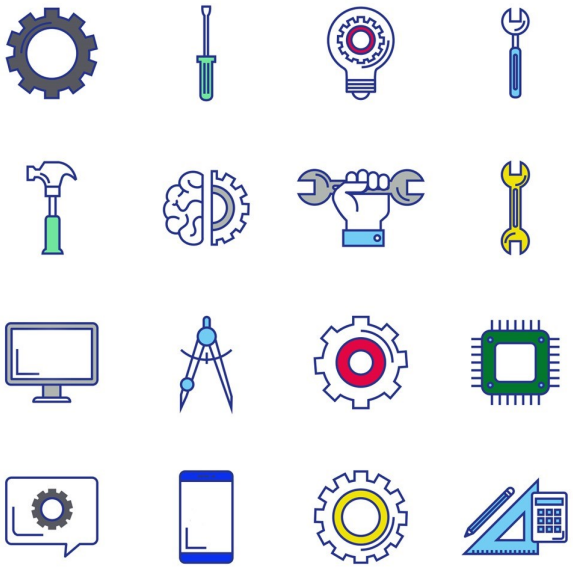

21 juin 2023

La Grange Bétailhe - Artigues près Bordeaux

COMPTRASEC | Centre de droit comparé du travail et de la sécurité sociale / université de BORDEAUX cnrs

9.30 Accueil des participants

La fin du travail

Il s'agit ici de reprendre les analyses qui ne laissent pas indifférents les juristes du droit du travail sur la fin du travail. Le rapport entre le travail et les innovations techniques est alors abordé sous deux angles qui se répondent selon qu'est décrit un monde déshumanisé (et sans travail) ou au contraire un monde libéré (du travail).

10.00 **Jérôme Porta**, J. Rifkin, *La fin du travail*, La découverte, 1997

10.10 **Bénédicte Lavaud-Legendre**, D. Süsskind, *Un monde sans travail, comment les nouvelles technologies et l'intelligence artificielle reconfigurent le marché du travail ?*, Flammarion, 2023

10.20 **Charline Robinaud**, L. Cadiet, « Open et Big data, procès virtuel, justice prédictive… entre justesse et justice » in N. Blanc et M. Mekki (Dir.), *Le juge et le numérique, un défi pour la justice du XXIème s.*, Dalloz, 2019

« Antidote »

10.30 **Philippe Martin**, D. Méda, « L'avènement du travail », in Dominique Méda éd., *Le travail.* Paris cedex 14, Presses Universitaires de France, Que sais-je ?, 2022, p. 7-42

10.40 Discussion

L'adaptation du droit du travail

Les rapports et articles ne manquent pas. Le droit du travail ne serait plus adapté, il devrait évoluer, se transformer. Chaque soubresaut technologique en démontre les défaillances.

11.15 **Tanguy Trevidic et Sandra Russo**, G. Cette et J. Barthelemy, *Travail et changements technologiques, de la civilisation de l'usine à celle du numérique*, Odile Jacob, 2021

11.25 **Laëtitia Kouadio**, P. Lokiec, « L'adaptation du travail à l'homme », *Dr. soc.*, 2009, p. 19

11.35 **Manon Passette**, C. Atias et D. Linotte, « Le mythe de l'adaptation du droit au fait », *Recueil Dalloz*, chronique XXXIV, 1977

11.45 **Doria Vandaële**, J. Ellul, *Le bluff technologique*, 1988

11.55 **Clément Cailleteau**, G. Canguilhem : « Milieu et normes de l'homme au travail », *Cahiers internationaux de sociologie*, 2e année, vol. 3, 1947, p.120-136

12.05 Discussion

12.45 Déjeuner sur place

Coder ou codifier

Il s'agira ici mettre en relation deux approches. D'un côté, la révolution du numérique a parfois été abordée à partir de la métaphore juridique du code. Programmer c'est coder. D'un autre côté, le droit est parfois pensé à partir de la métaphore cybernétique. Le doit est un système. Allant un peu plus loin, certains auteurs y voient un système de communication parmi d'autres au sein de la société. Comment une telle approche permet-il de repenser les rapport entre les programmes, IA, données,… et le droit du travail ?

14.00 **Ségolène Goasguen,** L. Lessig, « Code is law - On liberty cyberspace », *Harvard Magazine*, janvier 2020

14.10 **Yassine Mouhib**, J.-F. Kervégan, « Position de la question des droits chez Luhmann », in *Niklas Luhmann : une théorie générale de la société*, Editions de la Sorbonne, 2023

« Antidote »

14.20 **Ségolène Goasguen**, A. Rouvroy, « Pour une défense de l'éprouvante inopérationnalité du droit face à l'opérationnalité sans épreuve du comportementalisme numérique », *Dissensus : revue de philosophie politique de l'ULg*, 2011 n° 4, p. 127-149

14.30 Discussion

L'innovation et les objets techniques

Comment les objets techniques transforment-ils le travail ? La réponse à cette question est souvent déterministe. L'invention technique devient une innovation sociale qui s'impose à la société. Il appartient alors au droit de réguler cette innovation. Ce récit de l'innovation accrédite l'idée d'un droit du travail tout à la fois en retard et en position de surplomb. Comment la technique et le droit coconstruisent l'innovation ? Quels autres récits du changement mêlant droit et technique sont possible ?

15.10 **Philippe Auvergnon**, M. Charpy et F. Jarrige, « Introduction, Penser le quotidien des techniques, Pratiques sociales, ordres et désordres techniques au XIXème s. », *Revue d'histoire du XIXème*, 2012, p. 7

15.20 **Jérôme Porta**, M. Akrich (dir.) ; M. Callon (dir.) ; et B. Latour (dir.). Sociologie *de la traduction : Textes fondateurs.* Nouvelle édition [en ligne]. Paris : Presses des Mines, 2006

15.30 Discussion

Questions de frontières

Est-ce le droit ou la technique qui qualifient les activités sociales ? L'objet des échanges sera de revenir sur les interactions entre droit et techniques dans la définition des limites du « travail ».

16.10 **Loïc Lerouge**, C. Calvignac, « Les nouvelles frontières du travail à l'ère numérique – Patrice Flichy, Paris : Seuil, 2017, 432 p. », *Revue d'anthropologie des connaissances,* 2019/3, vol. 13, n°3, p. 929 (compte-rendu d'ouvrage)

16.20 **Ophélie Konsimbo**, M. Lallement, « Travail numérique » in *Les zones grises des relations de travail et d'emploi, Un dictionnaire sociologique*, Teseo, 2019

16.30 **Haoussetou Traore**, J. Krinsky et M. Simonet, « Déni de travail : l'invisibilisation du travail aujourd'hui », *Sociétés contemporaines*, 2012/3, n° 87

16.40 **Guillaume Santoro**, F. Khodri et E. Mazuyer, « Le micro-travail numérique et la force attractive du droit du travail », *Revue de Droit du travail*, 2023, p. 91

16.50 Discussion

17.30 Conclusion de la journée

17.45 Fin des travaux